



Avis d'appel à la candidature
SAISON 2023
Exploitation saisonnière d'un Snack-Bar et de pédalos
Base de loisirs de Bourgueil

Nom et Adresse de la personne Publique :

Mairie de Bourgueil
8 Rue du Picard
37140 Bourgueil
Tél : 02 47 97 25 00

Objet de la consultation :

Contrat de location saisonnière d'un immeuble pour l'exploitation d'un snack-bar et d'un parc de 4 pédalos.

Lieu d'exploitation :

Bâtiment implanté dans l'enceinte du Parc de Loisirs Municipal dit « Parc Capitaine » situé au 31 avenue du Général De Gaulle - 37140 Bourgueil.
Base de loisirs comprenant un camping 3 étoiles labelisé « Loire à Vélo ».

Date du début d'exploitation :

Il est souhaité une exploitation à compter du 1^{er} mai 2023 et jusqu'au 30 septembre 2023.

Modalités de remise des offres :

Constitution du dossier de candidature :

- Courrier de candidature détaillant le projet d'exploitation ;
- Le formulaire de demande renseigné (pièce jointe en annexe 1) ;
- Copie de la Carte Nationale d'Identité du demandeur ;
- Extrait d'inscription au registre du commerce et/ou des métiers (Kbis ou Siren de moins de 3 mois) ou tout document justifiant de la qualité d'auto-entrepreneur ;
- Permis d'exploitation

En plus des pièces précitées, la commune de Bourgueil se réserve le droit de demander au candidat toute pièce réglementaire qu'elle considère utile à l'instruction de la demande.

Demande de renseignements complémentaires à adresse suivante : dgs@bourgueil.fr

Réception des plis :

Au plus tard le 27 mars 2023 par pli remis en main propre à l'accueil de la Mairie, par courrier ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : etatcivil@bourgueil.fr

Modalités d'analyse des candidatures :

1. Qualité du projet d'exploitation :
 - cartes diversifiées, produits locaux, tarification etc ;
 - conditions d'accueil : amplitude horaire et jours d'ouverture, moyens humains etc ;
2. Expérience similaire ;
3. Animations et événements proposées durant la saison.

Modalités d'exploitation du Snack-Bar :

L'activité commerciale au sein de ce bâtiment comprendra :

- La vente de boissons à emporter ou à consommer sur place (Licence 4);
- Snack et petite restauration sur place ;
- Vente de glaces à emporter ou à consommer sur place ;
- La gérance des pédalos.

L'établissement sera ouvert de 10 heures à 22 heures.

L'horaire de fermeture sera porté à 23 heures les vendredi et samedi.

Si le preneur souhaite faire une animation en fin de soirée, l'horaire de fermeture pourra, ponctuellement, être retardé sous condition d'accord préalable de la commune.

Conditions d'exploitation :

L'ensemble immobilier comprend :

- Bar et cuisine (3.60m x 11.90m) ;
- 2 cabanons de rangement (2.90 m x 3.10m)

Superficie du bâti : 60.82 m²

- Terrasse couverte (toiture) (3.30m x 6.00m)
- Terrasse couverte (store) et clôturée (10.80 m x 8.60m)
- Terrasse non couverte et non clôturée (10.80 m x 8.00m)

Superficie des terrasses (m²) :199.08 m²

Plan de situation (pièce jointe en annexe 2)

Snack-Bar (pièce jointe en annexe 3)